

FORMATION REACTUALISATION DE L'ATTESTATION DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE A LA CONDUITE EN SECURITE DES ENGINs DE CHANTIER

PUBLIC CONCERNE

Conducteurs d'engins de chantier dits expérimentés déjà détenteur d'une Attestation de Contrôle des Connaissances et Savoir-faire à la Conduite en Sécurité des Engins de Chantier de 10 ans ou plus, à réactualiser.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- rappeler les règles de conduite et de sécurité,
- détecter et traiter les mauvaises habitudes de travail,
- préparer à l'actualisation de l'Attestation de Contrôle des Connaissances et Savoir-faire à la Conduite en Sécurité.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Décret et arrêté du 02/12/98.
Recommandation R 372 modifiée de la CNAMTS.

PROGRAMME

Formation théorique :

- bilan des connaissances théoriques sur la conduite en sécurité des engins de chantiers,
- rappel des règles essentielles de responsabilité, de sécurité, de conduite, d'entretien des engins des catégories concernées,
- études des difficultés rencontrées au quotidien dans l'entreprise et réponses à y apporter,
- inventaire des incidents ou accidents ou rencontrés et prévention à mettre en place.

Formation pratique :

- mise en situation de chaque stagiaire sur les catégories d'engins concernées et dans les conditions habituelles de travail,
- observation des pratiques de chaque stagiaire en situation de travail,
- mise en évidence des mauvaises habitudes et corrections en conséquence.

Test :

- contrôle des connaissances théoriques,
- contrôle des connaissances pratiques.

VALIDATION

Au regard des résultats des épreuves pratiques et théoriques, nous vous délivrons une Attestation de Contrôle des Connaissances et Savoir-faire à la conduite des engins en Sécurité. Nous joignons également une « **autorisation de conduite** » pour chaque stagiaire, qu'il appartiendra à l'employeur de remplir « après avoir vérifié que l'opérateur connaît les lieux et a reçu les instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation ».